

CD Isère

La salle sur demande (ou « comment rendre utiles tous les m² publics »)

Le problème

Nos collèges possèdent 700 000 m² d'auditoriums, de salles de réunion, de pratique artistique ou polyvalentes. D'autres sites départementaux restent non utilisés plusieurs milliers d'heures par an. Parallèlement, les associations peinent à trouver des locaux modernes et fonctionnels.

Votre solution innovante

LaSalleSurDemande.Isere.fr est une plateforme qui met en relation l'offre et la demande de locaux publics, la sécurise et organise son bon déroulement.

Les objectifs

- Optimiser l'usage du patrimoine public,
- Soutenir la vie associative et les initiatives locales,
- Favoriser de nouveaux partenariats (une formation artistique contre une salle par ex.),
- Lever les blocages et simplifier un processus administratif lourd (quand il existait).

L'histoire de votre action innovante

• **Qui**

L'idée d'un agent « Le AirBnB des collèges » soumise au dispositif *Construisons !* en 2018.

Depuis janvier 2022, l'Incubateur des territoires de l'ANCT accompagne le dispositif avec comme objectifs prioritaires une étude d'impact approfondie, l'ouverture du code en open source, un audit de sécurité informatique.

• **Pour qui**

Les collèges (et à terme tous les gestionnaires de patrimoine public)

Les associations ou organismes œuvrant dans la formation, l'éducation populaire, la vie citoyenne, les pratiques culturelles et artistiques.

• **Quoi**

Le gestionnaire identifie ses espaces « réservés », équipés et sécurisés par le Département.

Sur le site lasallesurdemande.isere.fr, l'offreur (collège) affiche ses locaux : photos, présentation, équipements fournis, calendrier, tarifs (dans les limites fixées par l'assemblée départementale) ou contreparties souhaitées. Il instruit en ligne les demandes de réservation.

Une fois son compte validé par le Département (étude des justificatifs d'identité, d'assurance, de statuts, de composition du C.A.) le demandeur (association) dépose ses demandes de réservation, paye en ligne et reçoit un code d'activation de la serrure du local réservé.

Le process simplifié par la numérisation permet la signature électronique de la convention d'occupation, garantie de l'encadrement juridique ; un paiement en ligne administré par le Département, conforme aux règles de comptabilité publique ; un contrôle d'accès connecté pour s'affranchir de toute intervention sur site.

• **Quand**

Les études (design, consultations, maquettes, tests usagers) ont commencé fin 2018, le développement informatique en 2020. Le déploiement a été stoppé par la pandémie et compliqué par les défauts d'approvisionnement des systèmes de serrures.

Mars 2022 : 3 collèges et 3 associations expérimentent le dispositif.

Les travaux d'équipement sont en cours pour un élargissement en septembre 2022 et une généralisation à tous les collèges à partir de janvier 2023.

Les moyens humains et financiers

1 chargé de projet collèges (0.5 ETP) + 1 chargé de projet informatique (0.2 ETP) avec 1 agent du service patrimoine public (0.2 ETP) et 1 agent relation usagers (0.05 ETP).

+ temps variable des chargés de travaux, maintenance et entretien des collèges.

- **Externes** : AMO pour l'appui à la définition des besoins, formation des collèges et déploiement (La Turbine. Coop) et le développement informatique (Norsys).

- **Coût total, dont coût pour la collectivité** : environ 1 M€

0.95 ETP : 52 000€. AMO : 198 450€. Développement : 300 000€. Sécurité incendie, accès, serrures connectées : 100 000 €/an (de 2 500€ à 20 000€ pour un site complexe avec de nombreuses salles). Budget à terme : 500 000€.

Soutien de l'Incubateur des territoires de l'ANCT (850 000€).

L'évaluation de l'innovation

- **Impact** :

Les collèges affectent leurs recettes à des actions pédagogiques : par exemple, au collège de Mens les crédits servent à financer la classe sport ; au Lycée Stendhal à Grenoble, les lycéens de l'établissement peuvent passer le BAFA gratuitement en échange d'un prêt de salles lors des vacances de février et de printemps. Pour les autres établissements, il s'agit d'achat de matériel sportif, d'amélioration d'aménagement de la cour (table de ping-pong) ou encore le financement d'intervenants extérieurs

En collaboration avec l'Incubateur des territoires, un module d'évaluation des impacts quantitatifs et qualitatifs sera finalisé en septembre 2022.

- **Potentiel de diffusion et de réplique**

D'ici 2024, tout gestionnaire de patrimoine public aura accès au code en open source. A l'échelle nationale, avec le soutien de l'Incubateur des territoires, le dispositif doit devenir un outil facile, utile à tous les gestionnaires de patrimoine public.

- **Bilan, suivi, projet d'évolution**

Le dispositif permet des économies de gestion pour les collèges et les associations pour qui la procédure est entièrement dématérialisée. Des économies indirectes sont liées à une optimisation de l'utilisation des espaces publics et une réponse à des besoins de locaux sans création de nouveaux bâtiments avec tous les coûts directs (construction, entretien...) et indirects (artificialisation des sols...) induits.

Une fois *La salle sur demande* généralisée aux 97 collèges, débutera l'expérimentation avec les 13 maisons du Département et les études pour l'accès aux équipements sportifs ou autres sites complexes (type Archives départementales).

Mots clés : Patrimoine - Mutualisation - Numérique